PLU - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

COMMUNES DE

LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

Buhl - Croettwiller - Kesseldorf - Niederroedern - Schaffhouse Près Seltz - Siegen - Trimbach - Wintzenbach

PLAN DE REGLEMENT 3 au 1/5000
KESSELDORF

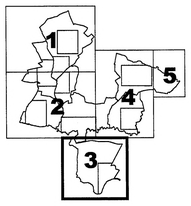

Modification n°4
ENQUETE PUBLIQUE

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU 12/09/2022
A SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ

LE PRESIDENT — Philippe GINAUD

Tracé août 2022

atip

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- **UA** Désignation de zone
- **Aa** Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la voie
- 15m Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Secteur soumis au risque d'inondation
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : recherche et exploitation pétrolière
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : carrière, captage rapproché d'eau potable
- Plantations à réaliser

AUTRES INFORMATIONS

- Pipeline
- Canalisation de transport de gaz
- Limite communale

Emplacements réservés

Numéro	*Destination*		*Bénéficiaire*
B6.1	voie à élargir	Elargissement de la RD 28	Département